

ABONNEMENT

Un an..... 18 fr.
Six mois..... 9 »
Trois mois..... 4 50

L'ÉCHO SAUMUROIS

INSERTIONS

Annonces, la ligne... » 20
Réclames, — .. » 30
Faits divers. — .. » 75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
Un trimestre commencé sera dû.

BUREAUX: 4. PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance.

SAUMUR, 13 MARS

Pour nos soldats morts Pour leurs familles

M. de Grandmaison sollicitait, la semaine dernière, de la Chambre, qui adoptait sa proposition, l'inscription d'une somme de 1,000 francs au budget de la guerre, à titre d'indication, pour inviter le ministre à faire prévenir par télégramme les familles des militaires qui, par suite de maladie ou d'accident, sont en danger de mort.

Aux familles avisées, il sera loisible d'user de cette prévenance, c'est-à-dire de se rendre auprès du malade. Si l'on écrit à la famille: « Votre enfant est à l'agonie », cela sous-entend: « Venez recevoir ses derniers adieux! »

Mais toutes les familles ne sont pas riches. Pour beaucoup le prix du voyage excédera les ressources dont elles disposent. C'est ici que l'Etat pourrait efficacement intervenir.

M. Contant et quelques-uns de ses collègues ont, pour donner plus d'extension à la proposition de M. de Grandmaison, fait distribuer à la Chambre une proposition de loi ayant pour objet de remettre gratuitement, aux familles qui en feront la demande, la dépouille mortelle des soldats morts en temps de paix. Devant cette nouvelle charge on reculera peut-être — quoique le patriotisme nous impose des obligations autrement lourdes, et moins à notre honneur.

A ce double propos, un lecteur du journal *l'Éclair* fournit l'idée suivante, que nous reproduisons à titre de document et de « point de départ »:

« Les institutions d'assurance et de mutualité rendent à la société d'éminents services. Pourquoi ne se créerait-il pas une société ayant pour but d'assurer l'envoi aux familles de la dépouille mortelle des soldats morts sous les drapeaux en temps de paix? »

« Pourquoi, d'autre part, les compagnies de chemins de fer ne seraient-elles pas invitées à délivrer des billets de circulation, au quart du tarif légal, aux parents des soldats dont la vie serait en danger et qui voudraient se rendre près d'eux? »

« Le gouvernement qui nous prend nos enfants et nous doit, au moins, leurs restes, interviendrait moralement, ce n'est pas douteux, pour que cette dernière consolation puisse être donnée à tous. »

« Pour assurer le service des pompes funèbres, une prime d'assurance de 3 francs, valable pour une durée de trois ans, et payée par la famille, serait suffisante. Une statistique consciencieuse le démontre. »

« En effet, la mortalité dans l'armée, en temps normal, pendant la période de trois années de service, ne dépasse pas 15 0/0. Par suite, les tarifs élevés des pompes funèbres et ceux des chemins de fer pour le transport des cercueils, tarifs qui semblent homologués à seule fin de donner satisfaction à des exigences pécuniaires excessives, pourraient, en raison d'une cause aussi humanitaire et aussi patriotique, être réduits de 50 0/0. »

« Dans les facilités de voyage à concéder aux familles, il est incontestable que les compagnies de chemins de fer trouveraient un excédent de recettes qui actuellement leur échappe. »

On ne peut que s'associer à ces justes desiderata: ils sont aussi patriotiques qu'humains et dignes de retenir l'attention des pouvoirs publics. Si, pour le moment, au point de vue pratique, leur réalisation semble difficile, l'idée n'en est pas moins semée dans l'âme du public; et nous croyons qu'elle germera d'ici peu. C'est bien le moins qu'on ramène au sein de la terre natale, les corps des enfants de la France qui se font tuer au loin pour leur mère.

C'est bien le moins qu'on donne aux familles le moyen d'aller recueillir le dernier adieu des fils qu'elles ont, souvent en s'arrachant le cœur, en s'arrachant le pain de la bouche, sacrifié au service de la Patrie.

Rendez à notre sol béni les cadavres de nos soldats, pour que, en cas de nouvelle invasion, de ces ossements sacrés qui se dresseront sous les pieds de l'ennemi, puissent, à défaut d'autres combattants, jaillir les suprêmes vengeurs annoncés par le poète Latin.

Chambre des Députés

Séance du mardi 12 mars

Suite du budget du ministère de la marine

M. Cabart-Danneville dit qu'il est bon d'examiner les préparatifs qui se font à l'étranger. En Allemagne on augmente le personnel de la flotte; en Italie également, augmentation du personnel de la flotte; en Angleterre, les augmentations sont encore plus considérables; le budget de la marine, pour 1895-1896, dépasse un demi-milliard.

Nous avons besoin pour augmenter nos forces navales de faire sur certains chapitres des économies qui seraient ainsi utilement réparties sur certains autres.

M. Thomson, rapporteur, reconnaît que les dépenses de la marine ont augmenté d'une façon considérable depuis 1890.

Il compare les budgets de la marine de la Triple-Alliance et de la France. Le budget total de la triple s'élève à 233 millions, celui de la France, 237 millions, en retranchant les dépenses qui ne concernent pas directement l'accroissement de la flotte.

Il passe aux économies réalisables. On a parlé de la vente possible des propriétés de la marine qu'on évalue à 200 millions. Mais sur ces 200 millions, la digue de Cherbourg est évaluée seule à 69 millions. Cette digue n'est cependant d'aucune valeur vénale.

On n'obtiendra les économies nécessaires qu'en réduisant nos armements.

Il faut aussi changer nos procédés administratifs, et la marine peut être sûre que le Parlement ne lui marchandera jamais son concours.

M. l'amiral Besnard, ministre de la marine, remercie M. le rapporteur. Le discours de M. Lockroy l'a attristé. On dépasse la mesure des critiques en comparant nos divisions navales à celles du Brésil ou de la République-Argentine.

Il faut conserver notre escadre de réserve dans la Méditerranée. L'escadre du Nord de

demain devra être composée d'unités puissantes.

M. Lockroy et M. le rapporteur ont proclamé avec raison la nécessité des réformes; nous devons en faire de sérieuses, de solides; pour cela, il faut des études prolongées.

On étudie déjà la réforme des essais et il est à espérer qu'on pourra dans quelque temps les adoucir. Au point de vue administratif, on s'occupera de la réforme de la comptabilité des équipages.

Le ministre a besoin du bon concours de la Chambre qui peut compter sur son patriotisme et qui certainement voudra le soutenir.

La discussion générale est close.

Sur le chapitre 1^{er}, M. de Montfort soutient un amendement demandant une augmentation de 15,096 fr.

Sur le chapitre 13, M. Guieysse demande une augmentation de 40,000 fr. (Salaire de construction dans les arsenaux.)

Il examine la situation de certains ouvriers des arsenaux auxquels on impose des travaux supplémentaires, sans augmenter leur salaire et en leur supprimant même des indemnités qu'ils recevaient autrefois.

L'amiral Vallon soutient l'amendement de M. Guieysse. On parle toujours des ouvriers et on leur enlève une bouchée de pain. Ce n'est pas sur les ouvriers qu'il faut faire des économies.

L'amendement Guieysse-Vallon est adopté à mains levées.

Le chapitre 14 est adopté avec le relèvement proposé par l'amiral Vallon.

Demain, à 4 heures, séance publique.

LOI DU CADENAS

La Commission des Douanes continue à s'occuper de la loi du Cadenas. Voici le projet modifié présenté par M. Renault-Morlière, dans une des dernières réunions:

« Art. 1^{er}. — Tout projet de loi présenté par le Gouvernement et tendant à un relèvement des droits de douanes sur les céréales ou leurs dérivés, les vins, les bestiaux ou viandes abattues, sera inséré au *Journal officiel* à la suite du compte-rendu de la séance où il aura été déposé. — Le jour même de cette insertion, dès l'ouverture des bureaux des Douanes, les nouveaux droits seront immédiatement appliqués à titre provisoire. »

« Art. 2. — Resteront néanmoins soumises à l'ancien tarif les marchandises en cours de route qui seront justifiées avoir été expédiées avant le dépôt du projet de loi. »

« Art. 3. — Les droits provisoirement perçus et consignés à la Douane ne seront définitivement acquis au Trésor Public qu'après le vote de la loi. — Si le projet de loi était retiré par le Gouvernement, repoussé par les Chambres ou adopté seulement en partie, la différence entre le droit perçu et celui qui serait légalement maintenu ou établi devrait être remboursée au déclarant. »

Ce dernier projet diffère des précédents en ce sens qu'il rend le cadenas applicable par une simple insertion au *Journal officiel* à la suite du compte-rendu de la séance où il aura été déposé, et non par décret rendu en conseil des ministres.

Protestations Episcopales

M^{gr} l'évêque de Clermont adresse la lettre suivante au Président de la République:

Clermont-Ferrand, le 10 mars 1895.

Monsieur le Président de la République,

A l'approche de la discussion d'un article de la loi des finances qui paraît menaçant pour les congrégations religieuses, mon patriotisme et le souci des intérêts qui me sont confiés me font un devoir de signaler au gouvernement de mon pays, en la personne de son chef respecté, le danger de la voie qu'on voudrait ouvrir devant lui, et de l'adjurer de ne point s'y engager.

Ce danger consisterait à faire peser des charges exceptionnelles sur des citoyens qui ont les mêmes droits que les autres, contribuent déjà plus que les autres aux charges publiques, et reçoivent de tous le témoignage d'être au moins aussi utiles que les autres au bien général, soit comme hospitaliers, soit comme éducateurs.

Or, non seulement les religieux paient tous les impôts de droit commun, mais en outre, sous le nom d'impôt sur le revenu, eux seuls paient annuellement deux pour mille sur la valeur de tous les biens, même improductifs, dont ils sont propriétaires ou locataires.

Le droit dit d'accroissement venait encore, par un double emploi, exiger d'eux l'équivalent des mutations qu'ils acquittent déjà sous le nom de main-morte. Pareillement opposé au principe de l'égalité en matière d'impôt, ce droit ne saurait être maintenu sans contradiction avec la constitution de la société actuelle. Pourquoi donc substituer à sa perception impraticable une nouvelle surcharge annuelle de trois pour mille sur le capital? l'impossibilité d'y faire face amènerait inévitablement des expropriations. Qu'y gagnerait la paix publique et la sécurité de la propriété?

Autant nous respectons l'autorité, autant nous réprouvons des mesures qui ne peuvent que la compromettre, en lui faisant délaisser son rôle protecteur de tous les intérêts et de tous les droits, pour la mettre au service des passions de quelques-uns contre l'équité et le bien général.

Veillez agréer, monsieur le Président de la République, l'assurance de mon profond respect.

† PIERRE-MARIE, évêque de Clermont.

INFORMATIONS

Nouvelles de Stowe house

On télégraphie de Buckingham que les domestiques employés à Stowe house, résidence du défunt comte de Paris, ont été avisés que le terme de leur service expirerait dans quinze jours. Le *New York Herald* attribue cette mesure à des motifs d'économie; il dit que les droits perçus sur l'héritage du comte étaient considérables et que sa famille quitte définitivement Stowe house après avoir vendu les chevaux qui y étaient élevés.

Interpellation antireligieuse

M. Rabier, député du Loiret, vient d'aviser le président du Conseil qu'il avait l'intention de l'interpeller au sujet de l'ingérence cléricale dans l'armée.

Le fait particulier qui motive l'interpellation

du député du Loiret est l'assistance du général Boussonard, commandant du 5^e corps, et de ses officiers en uniforme, à une cérémonie religieuse organisée par l'œuvre de l'armée.

L'interpellation viendra immédiatement après le vote du budget.

Le voyage de M. Faure à Sathonay

Au conseil des ministres d'hier matin, le Président de la République a annoncé que son voyage à Sathonay, dont la date n'est pas encore fixée, serait exclusivement militaire.

La taxe du pain

MM. Aynard et Descubes et une cinquantaine de leurs collègues vont déposer une proposition tendant à l'abrogation de la loi de 1891 relative à la taxe du pain.

Le Parlement en cas de guerre

M. Joseph Fabre va déposer sur le bureau du Sénat une proposition de loi en dix articles relative au fonctionnement parlementaire en temps de guerre. Cette loi compléterait la loi votée par le Sénat sur les obligations militaires des membres du Parlement et n'impliquerait aucune révision des lois constitutionnelles.

Les tabacs algériens

La Commission des douanes a examiné le projet déposé par le gouvernement, ayant pour objet le relèvement des droits de douane sur les tabacs importés en Algérie.

Au terme de ce projet, les droits sur les tabacs étrangers seraient portés, en Algérie, à 40 francs les 100 kilos pour les tabacs en feuille ou en côtes, à 150 francs pour les tabacs à fumer, à priser ou à mâcher, à 250 francs pour les cigares ou les cigarettes.

M. Graux a proposé de porter à 80 francs le droit sur les tabacs étrangers en feuilles et en côtes, afin de favoriser la culture du tabac algérien et l'exportation des tabacs français en Algérie.

Les vins falsifiés

Le garde des sceaux vient de soumettre au comité consultatif d'hygiène publique de France les deux questions suivantes :

« 1^{re} question. — A quel degré d'acidité totale et volatile un vin doit-il être considéré comme corrompu dans les termes du § 2, article 4^{er}, de la loi du 27 mars 1851 ? »

« 2^e question. — L'analyse chimique, accompagnée de la dégustation telle que la pratique le Laboratoire municipal, permet-elle d'affirmer, avec une certitude suffisante pour entraîner une condamnation judiciaire, qu'un vin a été additionné d'eau ou d'alcool ? »

Les anarchistes parisiens

Hier matin, vers onze heures, l'agent Nicolini, de faction faubourg Saint-Jacques, à Paris, apercevait un homme qui s'emparait, à la devanture d'un épicière, d'une caisse de boîtes à sardines.

Il s'approcha et lui demanda d'où il tenait la caisse qu'il portait sur l'épaule.

Pour toute réponse, l'individu ainsi interpellé envoya un coup de tête dans la poitrine de l'agent qui roula sur le sol et se fractura le crâne sur la bordure du trottoir.

L'agresseur, arrêté rue Dareau et conduit au poste, refusa de donner des détails sur son état civil et poussa à plusieurs reprises le cri de : « Vive l'anarchie ! »

L'état de l'agent Nicolini est désespéré.

Les troubles de Pont-Saint-Vincent

L'Impartial de l'Est annonce que, malgré les troubles récents, l'entrepreneur Gille n'aurait pas renoncé à employer des ouvriers italiens.

L'entrepreneur prétend que, vu le grand rabais fait, il ne pourrait effectuer les travaux autrement.

En Indo-Chine

M. Chautemps, ministre des colonies, a reçu du gouverneur général de l'Indo-Chine la dépêche suivante :

« Le 23 février dernier, treize employés français des postes et télégraphes, chargés de surveiller la construction de la ligne télégraphique de Cho-Moi à Thai-Nguyen, ayant devancé leur escorte, ont été attaqués par les pirates.

« Le surveillant Hirlet a succombé dans la lutte. Son collègue Jabot a été capturé. »

GASPILLAGE !

On lit dans le *Journal de Maine-et-Loire* :

La commune de Saint-Mathurin possédait une école de filles dirigée par deux religieuses, qui lui avait été donnée par M^{lle} Bréchet, habitant la commune.

La donatrice avait mis comme condition à sa libéralité que l'école serait toujours sous la direction des Sœurs.

La maison, si généreusement donnée à la commune, était d'une grande valeur ; des évaluations l'estimaient de 50 à 60,000 fr.

Il a fallu, en outre, l'approprier à sa nouvelle destination : créer des classes, des préaux, etc. ; il a été dépensé pour cet objet une vingtaine de mille francs.

L'école, ainsi organisée, représentait donc une valeur d'environ 80,000 fr.

C'était pour la commune de Saint-Mathurin une propriété précieuse, et l'école fonctionnait à la grande et unanime satisfaction des habitants.

Malheureusement, la Sœur directrice de l'école est morte, il y a environ quatre ans, et l'administration a profité de ce décès pour entreprendre la laïcisation de l'école et mettre la commune en demeure d'en bâtir une autre.

La conséquence de cette mesure inique, c'était pour la commune la perte de son école, puisque la condition expresse de la donation, c'est-à-dire les Sœurs maintenues à la direction de l'enseignement, n'était plus remplie.

Une administration bienveillante et dont le personnel ne serait pas à la discrétion des francs-maçons, aurait considéré que les intérêts de la commune commandaient le maintien du *statu quo*, et comme la loi n'impose pas de délai pour les laïcisations d'écoles de filles, le provisoire pouvait être maintenu aussi longtemps qu'il aurait convenu à l'autorité préfectorale et académique ; ces situations tolérées en fait existent dans certains départements et le provisoire dure indéfiniment quand l'administration le veut bien.

Il n'en a pas été ainsi à Saint-Mathurin. Un décret du 19 septembre 1894 a ordonné la création avec imposition d'office d'une école de deux classes à Saint-Mathurin, et un arrêté préfectoral du 6 février a nommé M. Aprillé, inspecteur primaire, pour procéder à la place du maire à l'appropriation des nouveaux locaux scolaires.

Seulement, au lieu d'avouer franchement le chiffre de la dépense qu'elle va imposer d'office à la commune, l'administration, comme honteuse de sa mauvaise action, n'a avoué qu'une dépense de 6,800 fr. pour approprier d'anciens locaux abandonnés ; on a voulu procéder par petits paquets et amorcer l'affaire, afin de ne pas effrayer les contribuables.

Les locaux dans lesquels on va transporter l'école sont très insuffisants, il faudra y ajouter des préaux, enlever des lieux d'aisance qui touchent à la classe, acheter par voie d'expropriation des terrains d'une grande valeur. C'est au bas mot 20,000 fr. qu'il faudra dépenser pour avoir une école bien inférieure à l'école actuelle.

CHRONIQUE LOCALE

ET RÉGIONALE

Bulletin Météorologique du 13 Mars

Observations de M. DAVY, opticien, place de la Bilange, 25, Saumur.

	Baromètre	Thermomètre.
Hier soir, à 5 h.		au-dessus 13°
Ce matin, à 8 h.		au-dessus 8°
Midi,	760 m/m	au-dessus 13°
Hausse,	12 m/m	
Baisse,	» m/m	
Température minima de la nuit		au-dessus 3°

Réunion du Conseil municipal

Le Conseil municipal de Saumur se réunira vendredi 15 mars, à huit heures du soir, au lieu ordinaire de ses séances, pour délibérer sur les affaires suivantes :

1^o Rapport de la commission du sectionnement ; 2^o rapport de la commission de la voirie et des bâtiments ; 3^o demandes de soutiens de famille ; 4^o affaires diverses.

Crue de la Loire

Tours, 12 mars, 2 h. 1/2 du soir. — On présume que le maximum de la crue de la Loire sera de 3^m30 à 4 mètres à Tours, et qu'il aura lieu le 16 mars.

La débacle à Orléans

Orléans, 12 mars. — La débacle de la Loire a commencé ce matin à neuf heures et elle passe en ce moment sous les ponts et au bas des quais d'Orléans qui sont noirs de proue-neurs.

Les craintes qu'on avait pu concevoir au sujet de cette débacle ne se sont heureusement pas réalisées. Les glaces n'ont plus de consistance et cette opération se fait dans les conditions les plus satisfaisantes.

Revue d'appel en 1895

Les hommes qui seront soumis, cette année, lors du Conseil de révision de la classe de 1894, à un revue d'appel sont :

1^o Les hommes des services auxiliaires des classes de 1872, 1874, 1879, 1884, 1888.

Et 2^o les hommes de la réserve de l'armée territoriale de la classe de 1874.

SAUMUR

Enfant disparu

Dimanche matin, vers onze heures, un gamin de 14 ans, François Baillot, demeurant chez ses parents à Chaintres, commune de Dampierre, quittait le domicile paternel après avoir revêtu à l'un de ses camarades qu'il se dirigeait sur Angers et que, s'il ne se plaçait pas comme domestique ou autrement, il pousserait jusqu'à Saint-Nazaire pour s'y engager comme mousse.

Voici le signalement approximatif de cet enfant :

Cheveux bruns, yeux noirs, figure colorée, taille au-dessus de la moyenne, fort pour son âge ; chapeau mou de couleur marron, paletot de couleur même couleur, pantalon gris ; chaussé de brodequins.

Chapardage mystérieux

A une date qu'on ne peut fixer, mais qui ne remonte pas plus loin que jeudi dernier, des chapardeurs, encore inconnus, ont dérobé, au préjudice de M. Vassal, cavalier de manège, domicilié 37, rue du Portail-Louis, dans une maisonnette inhabitée sise en face le cimetière de Saumur : un fusil simple à piston, une pelle presque neuve, un cordeau, une boîte de poudre, une boîte de capsules, un kilogramme de petit plomb, un chandelier de cuivre et un sécateur, le tout estimé 25 francs.

M. Vassal dénonça le fait à la gendarmerie de Saumur qui ouvrit une enquête. Les voisins déclarèrent n'avoir rien entendu ; et les perquisitions opérées chez les brocanteurs de Saumur n'ont donné aucun résultat.

Objets perdus

M^{me} Fastenberg, marchande, rue de la Visitation, a perdu, hier, un paquet contenant six foulards de soie de différentes couleurs.

Prière de rapporter ces foulards au bureau de police.

LES VERCHERS

Tentative d'assassinat

Nous apprenons qu'une tentative d'assassinat s'est effectuée, l'avant-dernière nuit, aux Verchers. Le parquet de Saumur s'est transporté dans la commune pour ouvrir une enquête.

Nous donnerons, dans notre prochain numéro, les détails qui nous parviendront.

CERNUSSON

Un pendu

Avant-hier, vers 5 heures du matin, le sieur Germon, journalier à la Motte, commune de Cernusson, et âgé de 42 ans, se levait et annonçait à sa femme qu'il allait travailler chez un voisin et qu'il reviendrait à 6 heures pour déjeuner.

A 6 heures, le voisin arrivait réclamant Germon qui ne s'était pas présenté chez lui. La femme, inquiète, appela son mari et, ne recevant point de réponse, alla le chercher dans la grange où elle le trouva pendu. On coupa la corde ; Germon était mort.

Germon avait la tête faible et des idées de suicide le hantaient depuis longtemps, car, à l'âge de 26 ou 27 ans, il avait déjà tenté de se étrangler. De plus, il s'adonnait fréquemment aux alcools et on suppose que c'est dans une crise alcoolique qu'il forma le projet — mis à exécution — de se tuer.

MONTILLIERS

Razzias de volailles et de lapins

Razzia, sur toute la ligne, dans la commune et dans les hameaux.

Fin janvier, chez M. Ouvrard, à Tirepoil, commune de Montilliers, quatre poules et une oie subtilisées, valeur 20 fr.

Même date, chez M. Dénéchaud, six poules détournées, valeur 18 fr.

Dans la nuit du 2 mars, à Montilliers, M^{me} veuve Richard écope d'une poule et d'un lapin, soit 4 fr.

Dans la nuit du 6 au 7 mars, prélèvement sur M. Denoël, de Montilliers, de sept lapins évalués 10 fr.

A M. Blanvillain, de la même localité, la même nuit, sont soustraits des poules et des lapins.

Dans la nuit du 17 au 18 novembre 1894, les voleurs annonçaient leurs exploits subséquents, en escamotant, à l'hôpital de Montilliers, 14 lapins prises 30 fr.

Nuit du 3 au 4 mars, M^{me} veuve Rimbaud est mise à contribution pour deux lapins cotés 4 francs.

Les auteurs de ces flibusteries ? inconnus, dit-on officiellement. Mais consultez la rumeur publique : elle vous nommera, en toutes lettres, les raffleurs.

Succèsions en déshérence

Le tribunal de première instance d'Alger a ordonné les publications prescrites par la loi préalablement à l'envoi en possession des successions en déshérence des ci-dessous nommés, appartenant, par leur origine, au département de Maine-et-Loire :

Guérin (René-Pierre), journalier, né à la Renaudière (Maine-et-Loire), décédé à Alger le 8 septembre 1844 ;

Guittière (Eugène), cultivateur, né à Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire), décédé à Mustapha le 3 décembre 1887 ;

Glotin (Prosper), comptable, né à Vernouille-Fourrier (Maine-et-Loire), décédé à Mustapha le 24 mars 1883 ;

Pelle (Frédéric), représentant de commerce, né à Saumur (Maine-et-Loire), décédé à Alger le 14 septembre 1875.

Écoles pratiques du greffage de la vigne

Conformément à la délibération du Conseil général de Maine-et-Loire en date du 23 août 1894, des écoles pratiques de greffage seront créées en 1895 dans dix communes du département, parmi lesquelles se trouvent Allonnes, Coutures, Martigné-Briand, Montreuil-Bellay, dans le but d'aider à la reconstitution du vignoble par les cépages américains porte-greffes.

Elles seront dirigées et surveillées chacune par un directeur, assisté d'un sous-directeur désignés par l'administration.

Elles fonctionneront dans un des locaux de la mairie de chaque commune.

Les leçons théoriques et pratiques seront données par le professeur départemental d'agriculture et le délégué départemental du service d'agriculture, assistés d'un maître-greffeur et de moniteurs.

A Allonnes, les leçons pratiques, commencées lundi, se sont terminées aujourd'hui.

A Montreuil-Bellay : dimanche 17 mars, à 2 heures, conférence publique. Lundi 18, à midi et à 7 h. du soir ; mardi 19, à midi et à 7 h. du soir ; mercredi 20, à midi : Leçons pratiques.

A Martigné-Briand : les mardi 19, lundi 25 et jeudi 28 mars, de 4 h. 1/2 à 3 h. du soir : Leçons pratiques.

A Coutures : le dimanche 31 mars, à 2 heures, conférence publique. Lundi 1^{er} avril, à midi et à 7 h. du soir ; mardi 2, à midi et à 7 h. du soir, et mercredi 3, à midi : Leçons pratiques.

ANGERS

La Musique municipale

L'Harmonie Angevine vient d'accepter le titre de *Musique municipale des Sapeurs-Pompiers*, que lui a proposé l'administration. Tous ses membres se sont engagés à assister

en corps aux diverses réunions de la compagnie, à ses grandes manœuvres, et enfin à continuer le service qu'ils faisaient jusqu'à ce jour.

Les concerts du Mail

Les concerts du Mail, par la musique du 135^e d'infanterie, recommenceront à partir de dimanche prochain 17 mars, et auront lieu de 2 h. 1/2 à 3 h. 1/2.

Bulletin théâtral

Notre compatriote, le baryton Tricot, a définitivement accepté les offres de M. Morin pour la saison 1895-1896.

Accident de carrière

Un accident terrible est arrivé samedi, vers 8 heures du soir, à la carrière des Fresnais. Le nommé Le Foll (François-Marie) se trouvait dans le puits n° 18; vu son état complet d'ivresse, le contremaître lui ordonna de s'en aller.

Le Foll s'apprêta donc à remonter à la surface du puits, lorsqu'arrivé à la troisième traverse de l'échelle, il perdit l'équilibre et tomba dans le fond du puits, d'une hauteur de 55 pieds environ.

Ses camarades se portèrent immédiatement à son secours, mais ils ne relevèrent qu'un cadavre. Le Foll avait été tué sur le coup.

Remonté immédiatement du puits, il fut transporté dans une chambre où M. le docteur Le Barzic, qui avait été appelé, constata le décès. Il déclara que la mort était due à ce que Le Foll était tombé debout. En effet, le malheureux a eu également dans sa chute les deux jambes brisées.

Le Foll n'était âgé que de 23 ans et habitait Angers.

LOUDUN

Nous apprenons la mort de M. Magne, juge-doyen au tribunal de Loudun.

Nous apprenons également la mort de M. Camille Béranger, ancien député en 1848.

NIORT

Contre les lycées de filles

Neuf conseillers municipaux de Niort avaient donné leur démission en décembre dernier, comme protestation contre l'établissement d'un lycée de jeunes filles, à Niort. Dimanche, ces neuf conseillers ont été réélus par 2,500 voix sur 3,000 votants.

Nous félicitons sincèrement le Conseil municipal républicain de Niort. Que d'argent dépensé inutilement pour ces lycées de filles! La ville et les contribuables de Saumur en savent quelque chose.

Les paiements monétaires

Par suite de l'ignorance inexplicable d'un certain nombre d'agents du Trésor et des succursales de la Banque de France, des difficultés continuent de s'élever, pour la limitation des paiements monétaires, entre le public et les établissements financiers.

Une note ministérielle est envoyée pour mettre un terme aux récriminations résultant de cet état de choses.

De pouvoir libérateur des monnaies est ainsi fixé :

Illimité pour les pièces d'or et les pièces d'argent de 5 francs;

Limité à 50 francs entre particuliers, pour les autres pièces d'argent, mais illimité pour les paiements à faire aux caisses publiques.

Limité à l'appoint de 5 fr. pour nos monnaies de billon.

Une note sur la culture de la vigne

M. Müntz, qui vient d'étudier la culture de la vigne dans toutes les régions de la France, vient de présenter à l'Académie des sciences une note où il constate que les cépages qui produisent du vin fin exigent quatre ou cinq fois plus d'azote, d'acide phosphorique et de potasse, que ceux qui produisent les gros vins du Midi.

M. Müntz a aussi observé que, dans le Midi,

c'est l'azote qui est la dominante de la vigne, tandis que, dans les régions plus septentrionales, c'est la potasse.

État Civil de Saumur

NAISSANCES

Le 12 mars. — Renée-Jeanne-Pauline Tallard, rue Haute-Saint-Pierre, 21; — Louis-Henri Chavanon, rue de Bordeaux, 14.

Théâtre de Saumur

Bureaux, 8 h. 1/2 — Rideau, 8 h. 1/2
Tournée Artistique. — A. DELÉTRAZ, administrateur

VENDREDI 15 Mars

REPRÉSENTATION DE

M Philippe GARNIER

Ex-Pensionnaire de la Comédie-Française

POUR LA COURONNE

Drame en 5 actes, de M. François COPPÉE, de l'Académie Française.

M. Philippe GARNIER jouera le rôle de Constantin.

Police correctionnelle

DE SAUMUR

Audience du vendredi 8 mars 1895

« Je ne savais pas »

Le 6 décembre dernier, Hurteau, garde particulier de M. le comte de Laistre, visitait les bois de son « patron » sur Brézé, lorsqu'il aperçut deux personnages suspects, l'un armé d'un fusil, escorté d'un chien, l'autre muni d'un bâton, qui déguerpirent à son aspect.

Après les avoir interpellés et sommés inutilement, il les relança vigoureusement. Mais son pourchas eut raté, si un sieur Grelot ne se fût joint à lui. Grelot reconnut les deux fuyards, l'homme au fusil pour un nommé Guérin, l'homme au bâton pour Gaudicheau, et il allait barrer la route à Guérin, quand celui-ci lui cria : « Ote-toi, ou je te brûle la... coloquinte. »

Procès-verbal dressé en connaissance de cause par Hurteau qui signala même la présence d'un furet dans le carnier de Guérin, les deux compagnons figuraient ensemble à l'audience de police correctionnelle. Gaudicheau, dont la complicité n'est point absolument prouvée, s'entend renvoyer des fins de la plainte. Mais Guérin a beau arguer qu'il possède un permis de chasse et qu'il ignorait que les bois de M. de Laistre fussent gardés, il attrape une condamnation à 50 fr. d'amende et 20 fr. de dommages-intérêts.

Le « rebouteux » de montres

Il s'appelle Delaberge et se dit horloger, c'est-à-dire que le dossier seul donne son nom et sa profession, car il est jugé par défaut; et il n'a point tort de se dérober, parce que, en présence des dépositions précises de ses dupes, il eut montré une triste mine.

C'est à Tigné qu'il « exerçait » en dernier lieu. M. Pourret lui confie une montre de 15 fr.; il garde la montre. Il emprunte à M^{me} Besnard, abergiste, un accordéon pour faire danser la jeunesse du pays; l'accordéon disparaît également. Un carrossier de la commune lui apporte — « pour la rarranger » — une chaîne estimée 50 fr.; la chaîne part avec Delaberge. Troisième montre donnée, valant environ 20 fr., soufflée pareillement. Quatrième montre évaluée 30 fr., soutirée à un pauvre jeune domestique.

Un an de prison à Delaberge et 25 fr. d'amende. Ce n'est que juste.

BULLETIN FINANCIER

12 mars 1895.

Le marché est un peu plus cahoté que d'habitude, ferme sur certaines valeurs et hésitant sur d'autres.

La séance diffère donc des précédentes en ce sens que la tendance n'est pas uniforme. Un temps d'arrêt dans le mouvement de hausse n'est pas fait pour nous déplaire, cela laisse aux cours des bonnes valeurs le temps de se consolider.

Le 3 0/0 finit à 103.60. Il ne s'est traité sur ce fonds que très peu d'affaires.

L'Extérieure est un peu plus calme, on consolide le cours de 78.

Les bonnes tendances persistent sur les valeurs ottomanes.

Un peu de leur-Jeur sur les Sociétés de crédit. Le conseil d'administration du Crédit Lyonnais, dans sa séance d'aujourd'hui, a examiné les résultats de l'exercice 1894. Le compte des profits et pertes, déduction faite de toutes charges et après prélèvement d'une somme de 2,730,055 15 pour amortissement de dépenses d'installation, présente un bénéfice net de 12 millions 428,499 58. Le conseil a décidé de distribuer un dividende de 30.50 qui exige une somme de 12,200,000 fr. et le surplus du bénéfice, soit 228,199 fr. 58, sera reporté à nouveau.

Marché très bon sur nos grands Chemins. Le Lyon est l'objet de nombreuses demandes à 1.500, mais il n'y a aucune offre.

Le Suez est calme à 3.330.

Le Gaz est offert à 1.142 50.

DE LAVIGERIE,
22, place Vendôme, Paris.

FAITS DIVERS

UNE ÉCOLE DE DOMESTIQUES

Nous avons l'école des femmes, l'école des vieillards, l'école des maris, et tant d'autres écoles où l'on enseigne toutes choses qu'on peut apprendre et beaucoup d'autres.

Berlin, cela paraît presque incroyable, possède une école de domestiques.

Il y a quelques jours, cette école, qui fonctionne depuis deux ans, a organisé un concours public à la suite duquel différents... élèves ont été engagés par des personnalités appartenant à l'aristocratie des bords de la Sprée.

Cette école qui fonctionne non loin de la Leipzigerstrasse, est un établissement ultra-moderne où les futurs domestiques, valets de chambre, valets de pied, etc., sont initiés, depuis *a* jusqu'à *z*, aux détails de leurs fonctions.

S'asseoir à une table, manger et boire, tout le monde le sait. Mais trancher des poulets, les servir avec grâce, mettre la table pour déjeuner et dîner, servir un déjeuner à la fourchette, préparer du thé à la russe ou à l'anglaise, ou autrement, voilà ce qu'on apprend aux aspirants domestiques.

Comment on cire les parquets, comment on brosse les vêtements, comment on conserve les fourrures, comment un domestique doit parler à une femme, comment il doit se tenir au bal, aux soirées, aux réceptions, etc., tout cela leur est enseigné, en même temps que l'art de friser et de raser.

L'idée, en elle-même, de cette nouvelle création berlinoise n'est pas à dédaigner, mais apprend-on également aux domestiques la façon de demander et recevoir... un pourboire, tout en ne le réclamant pas!

LA TACHE INDÉLÉBILE

On vient de découvrir la seule horrible tache
Qu'un savon du Congo ne saurait enlever :
La tache à la Dreyfus!... Du reste, qu'on le sache,
Le Congo pur et fin ne veut pas s'en mêler.
G. Heugre, au savonnier Victor Vaissier.

Contre le manque d'appétit, les étouffements, les vertiges, les douleurs, le meilleur médicament à employer est la Tisane Dussolin. C'est en même temps un excellent dépuratif qui guérit les maladies du sang et des humeurs et agit comme antipaludé, antibilieux, et régénérateur des forces. Se trouve dans toutes les bonnes pharmacies et à Paris, pharmacie Derbecq, 24, rue de Charonne. 4 fr. 50 le flacon.

Par arrêté préfectoral à dater
de ce jour, il est absolument
interdit de tousser...
AVIS — pour éviter toute contrevention
Se procurer immédiatement des pastilles
du D^r Cabanes, qui guérissent Rhumes, Toux
Bronchites, Catarrhes, Enrouement, Grippe, etc.
Les Pastilles du D^r Cabanes se trouvent
dans toutes les bonnes pharmacies.
Les Pastilles du D^r Cabanes se vendent au prix de 1 fr. 25 la boîte.
Envoi franco contre timbres. Dépôt: Pharm^{ie} DERBECQ, 24, Rue de Charonne, PARIS

AVIS

M. PASQUIER, Propriétaire au
Clos-Bonnel,

Préviend le public qu'il a une certaine quantité de VIN EN BOUTEILLES (environ 2,000) des années 1890 et 1893, et qu'il désire les vendre à l'amiable, au détail, depuis 40 bouteilles.

M. PASQUIER se trouvera à sa Cave, tous les jours, à partir de jeudi 14 courant, de midi à cinq heures, jusqu'à dimanche 17.

Vente au comptant, sans escompte.

LE MONDE ILLUSTRÉ

43, QUAI VOLTAIRE, PARIS.

Sommaire des gravures du numéro du 9
mars 1895

BEAUX-ARTS: Les Tisseuses, tableau de M^{me} Lucas-Robiquet.

THÉÂTRE ILLUSTRÉ. Comédie-Parisienne: Salomé.

PORTRAITS: M. Edmond de Goncourt.
AUTRICHE. Vienne: Funérailles de l'archiduc Albrecht.

MODE: Toilettes pour Mars 1895.

MADAGASCAR: Caserne des Tirailleurs Sakalaves. — Blockhaus à Tamatave. — Tirailleurs Sakalaves et leurs femmes.

GUERRE SINO-JAPONAISE: Les Japonais retournant contre les Chinois les canons pris à Wei-Hai-Wei. — Prisonniers chinois reconduits hors du camp.

COLOMBIE: Naufrage du paquebot l'Amérique. — Campement des sauveteurs et des naufragés.

CUBA: Le drapeau de l'insurrection. — Portraits de Martino Gomez et de M. Cespedes.

En supplément: Les Gamineries de M. Triomphant, roman de M. Ch. Moreau-Vauthier. — Illustrations de M. Balluriau.

Le numéro: 50 centimes.

PURIFIEZ L'AIR

en brûlant du PAPIER d'ARMÉNIE
Le meilleur Désinfectant connu.



Dans l'intérêt des malades et surtout de ceux qui les entourent, les médecins recommandent de brûler l'air en brûlant du PAPIER d'ARMÉNIE.

DÉTAIL: PHARMACIES, PARFUMERIES, PAPETERIES, BAZARS
M. A. PONSOT, 3, Rue d'Enghien, Paris. Echant^{ons} gratuits.

Dépôt: Imprimerie P. GODET, place du
Marché-Noir.
Maison de vente: BUREAU DE TABAC, au
coin de la rue du Marché-Noir et de la rue Dacier,
Saumur.

PAPIER WLINSI, Remède souverain
pour la Guérison des Rhumes, Irritations
de Poitrine, Maux de Gorge, Douleurs,
Rhumatismes, etc. — 1 fr. 50 la boîte.
Exiger le nom WLINSI

LE VIN de G. SEGUIN Réveille l'appétit,
facilite la digestion, coupe les fièvres, combat
la Choléra et l'Anémie; il convient à tous
les tempéraments affaiblis.
Paris, 165, rue Saint-Honoré.

"GRAISSE"
EQUATEUR Nous recommandons à
nos lecteurs cette nouvelle
GRAISSE pour VOITURES
CHARIOTS et ENGRENAGES
C'est la Meilleure, la plus Economique. La demander
chez Quincailliers, Epiciers, Boulangers, etc.
L. LEBRASSEUR, SEUL FABRICANT, Saint-Denis (Seine)
Le Gérant, L. DELAUNAY.

Retrait de cautionnement.

M. ANDRÉ POPIN, ancien avoué à Saumur, ayant l'intention de retirer son cautionnement, fait la présente déclaration conformément à la loi.

Etudes de M^e ANDRÉ DURANCEAU, avoué-licencié à Saumur, 8, rue Cendrière, successeur de M^e POPIN et BEAUREPAIRE, De M^e BARON, avoué-licencié à Saumur, rue Dupetit-Thouars, Et de M^e RICOU, notaire à Coron (Maine-et-Loire).

VENTE

Aux enchères publiques SUR LICITATION ENTRE MAJEURS ET MINEURE Au plus offrant et dernier enchérisseur EN SIX LOTS, 1^o

D'une MAISON

Comprenant plusieurs corps de Bâtimens 2^o De la métairie de la Girardière

ET SES DÉPENDANCES 3^o Et de diverses parcelles de Terre JARDIN ET PRÉ

Le tout situé communes de Coron et de Somloire, arrondissement de Saumur, département de Maine-et-Loire.

L'ADJUDICATION aura lieu le Dimanche 31 Mars 1895, à deux heures du soir, en l'étude et par le ministère de M^e RICOU, notaire à Coron (Maine-et-Loire).

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution d'un jugement rendu contradictoirement entre les parties ci-après nommées, par le Tribunal civil de première instance de Saumur, le neuf mars mil huit cent quatre-vingt-quinze ;

Et à la requête de : 1^o Madame Prudence Girard, sans profession, épouse de M. Joseph-Jean Provost, boulanger, et de ce dernier pour l'assister et autoriser, demeurant ensemble à Angers, rue de la Madeleine, 150 ;

2^o M. Claude Joseph Girard fils, boulanger, célibataire majeur, demeurant à Angers, rue de la Madeleine, Ayant pour avoué M^e ANDRÉ DURANCEAU, demeurant à Saumur, 8, rue Cendrière, lequel s'est constitué et occupera pour eux sur la présente poursuite de vente et ses suites ;

En présence ou elle dûment appelée de Madame Marie Raimbault, propriétaire et marchande, épouse de M. Claude Girard, ladite dame demeurant à Coron, prise au nom et comme ayant l'administration des biens de sa fille mineure Marie-Prudence Girard, conformément à l'article 144 du Code civil, M. Claude Girard, sus-nommé, père de ladite mineure, ayant disparu depuis 1883 ;

Ladite dame Girard-Raimbault ayant pour avoué constitué M^e BARON ;

Madame Provost-Girard, agissant au nom et comme habile à se dire héritière de M. Pierre Girard, en son vivant propriétaire à Coron, et M. Claude-Joseph Girard et la mineure Girard, appelés à la succession dudit M. Girard, en exécution de l'article 136 du Code civil, par suite de l'existence non reconnue de M. Girard-Raimbault, leur père, sus-nommé ;

Ainsi que lesdites qualités héréditaires sont constatées dans l'inventory dressé après le décès de M. Pierre Girard par M^e RICOU, notaire à Coron, le vingt-neuf octobre mil huit cent quatre-vingt-quatorze ;

Il sera procédé, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, à la vente aux enchères publiques des biens ci-après désignés.

DÉSIGNATION

1^{re}. Commune de Coron

PREMIER LOT

1. Une maison, sise au bourg, comprenant :

Un corps de bâtiments composé de deux chambres basses à feu, avec grenier au-dessus.

Un autre corps de bâtiments comprenant corridor, chambre à feu au levant du corridor, grenier au-dessus de la chambre à feu et sur partie du corridor.

Petit appentis en bas côté au nord de la chambre ci-dessus, dernière désignée, écurie également en bas côté au nord de cet appentis.

Cour à laquelle on accède par un porche couvert.

Le tout en un seul tenant figurant au plan cadastral à la section A, polygone 28, sous les numéros 90, 91, pour une superficie totale de un are cinquante-cinq centiares, et joignant dans son ensemble au levant M. Rochais, au midi et au couchant la rue et au nord M. Gilbert, Jeanneteau René.

Mise à prix 2,200 fr.

DEUXIÈME LOT

Un morceau de jardin, situé quartier de la Basse-Rue, dit le jardin de la Basse-Rue, figurant au cadastre à la section D, polygone 1er, sous le numéro 2, pour une superficie de sept ares dix centiares et joignant au nord le chemin de la Basse-Rue, au levant M. Louis Monnet, au midi M. Pierre Gilbert et au couchant enfants Rousson.

Mise à prix 300 fr.

TROISIÈME LOT

Un morceau de pré, dit le Pré-de-la-Grande-Route, figurant au plan cadastral à la section A, polygone 20, sous le numéro 5, pour une superficie de quarante-six ares et joignant au levant un chemin, au midi la route nationale de Saumur aux Sables-d'Orlonne, au couchant et au nord M. Lallemand.

Sont joints à ce lot tous droits de propriété pouvant dépendre de la succession de M. Pierre Girard, dans une parcelle de terre, actuellement en vigne, séparée du pré par un chemin, mais sans aucune garantie de la part des vendeurs à ce sujet.

Mise à prix 2,000 fr.

QUATRIÈME LOT

Une pièce de terre, partie en labours et partie en vigne et le surplus en pré, dite la Pointe de la Barrière, figurant au cadastre à la section C, polygone 25, sous le numéro 22, pour une contenance de soixante-cinq ares cinquante centiares, et joignant au levant enfants Baquia, au midi et au couchant M. Grimault, et au nord la route Nationale de Saumur aux Sables-d'Orlonne.

Mise à prix 2,500 fr.

CINQUIÈME LOT

Un morceau de pré, nommé le Pré du Piel de Porte, inscrit au plan cadastral à la section C, polygone 27, sous le numéro 9, pour une contenance de cinquante-sept ares, et joignant au levant héritiers Baquia et héritiers Fourchy, au midi héritiers Fourchy, au couchant les mêmes, et au nord héritiers Baquia.

Mise à prix 2,500 fr.

2^{me}. Et commune de Somloire

SIXIÈME ET DERNIER LOT

Une métairie, nommée la Girardière, comprenant bâtiments d'habitation et d'exploitation, cour, rues, is-ues, jardin, terres labourables et prés, divisée en deux parties, d'une superficie totale de treize hectares dix-neuf ares cinquante-huit centiares, et dont la désignation suit.

I. Première partie formant un seul tenant : bâtiments d'habitation, comprenant deux appartements au rez-de-chaussée, grenier au-dessus couvert en ardoises Four et fournil au midi de la maison ; puits au midi du fournil ;

Deux petits toits au nord de la maison ; Aire au levant de la maison dans laquelle existe une étable, avec grange y attenant vers levant ;

Cours, rues, issues, jardin, terres labourables et prés ; le tout dénommé : la Grande-Noue, le Pâtis, le Bocage, le Grand Champ-Blanc, l'Ouche-de-la-Chatte, le Pré-Long, et joignant dans son ensemble au couchant Albert, haie séparative de la Grande-Noue à ce dernier, haie séparative du Pré-Long, dépendant dudit pré, et au nord-ouest la route de Somloire aux Cerqueux-de-Maulévrier ; au nord Planché, haie des présentes ; Brégeon et Bily, haie à ces derniers ; au levant Denieau, de la Bretèche, haie à ce dernier, et au midi Sauvatre et Denieau, de la Bretèche, haie à ces derniers.

II. Deuxième partie formant ensemble un seul tenant :

Deux pièces de terre labourable dénommées le Champ des Cerqueux et le Champ Boitard ou Fromenteau, joignant au nord le chemin de Riboteau à Somloire ; au levant Sauvatre et Fonteneau-Brébon, haie à ces derniers, au midi la route de Somloire aux Cerqueux de Maulévrier, et au couchant M. Mabile-Prieur, haie à ce dernier.

III. Troisième partie formant un troisième ensemble : deux pièces de terres labourables contiguës dénommées les Pointes, joignant au nord-ouest veuve et enfants Leroux-Buffard, haie à ces derniers, au nord-est M. Bily, haie à ce dernier, et M. Sauvatre, moitié vers midi de la haie séparative d'avec ce dernier des présentes, et vers midi le chemin de Riboteau à Somloire.

Mise à prix 14,000 fr.

Total des mises à prix : vingt-trois mille cinq cents francs, et 23,500

S'adresser, pour les renseignements :

1^o A M^e ANDRÉ DURANCEAU, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière, poursuivant la vente ;

2^o A M^e BARON, avoué à Saumur, rue Dupetit-Thouars ;

3^o A M^e RICOU, notaire à Coron, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Pressé par l'avoué poursuivant soussigné. Saumur, le douze mars mil huit cent quatre-vingt-quinze.

ANDRÉ DURANCEAU.

Enregistré à Saumur, le mars mil huit cent quatre-vingt-quinze, folio case . Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : DAUPHIN.

A VENDRE Vieux Journaux et Rognures

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

Dans des conditions avantageuses pour l'acheteur (6.000 fr.)

Petite Propriété

De Rapport et d'Agrément

Située à deux kilom. de Saumur, au *Vau-Langlais*, commune de Bagnaux.

Placée dans un site charmant, presque entourée de murs, sa contenance est d'environ 72 ares (13 boisselées), dont le quart en vigne.

Elle possède en outre une maison placée au milieu, avec chambre et pressoir à vis au rez-de-chaussée, chambre au premier, grenier sur le tout, cour et jardin.

S'adresser à M. NORMANDINE, route Nationale, à Bagnaux.

A Louer de suite MAISON

ET GRAND JARDIN Rue Saint-Lazare.

S'adresser, pour visiter, 6, rue du Temple.

Pêche de l'Etang de Marson

La pêche de l'Etang de Marson aura lieu du 18 au 24 mars. La vente du poisson se fera le dimanche 24 mars et jours suivants.

S'adresser à M. ARNOU, pêcheur, qui se trouvera sur les lieux.

Bouchard-Bayle

Architecte Mètreur Expert 47, Rue Dacier, Saumur

Géométrie, Expertise, etc.

Entreprise de Serrurerie

Charpentes en fer

ED. PRUDHOMMEAU

Rue St-Jean, Saumur

Fournitures d'appareils électriques

TÉLÉPHONE, Sonneries, etc.

D'après devis ou à forfait.

VIN du D^r YVON

Tonique et Reconstituant

A la Coca du Pérou, à la Kola d'Afrique, au Biphosphate de chaux, prépare au vin d'Espagne.

Prix de la bouteille : 3 fr.

PHARMACIE NORMANDINE

G. DESCHAMPS

Rue Saint-Jean, SAUMUR.

Demands d'Emplois

ON DEMANDE un ouvrier fumiste. Bonnes références. Prendre l'adresse au bureau du journal.

ANCIEN PRINCIPAL CLERC DE NOTAIRE, connaissant la procédure, bon comptable, actuellement caissier, expérimenté aux affaires (bonnes références), demande place de Comptable dans bonne étude, banque ou maison de commerce ; resterait longtemps. S'adresser au bureau du journal.

UN JEUNE HOMME de 16 ans, au courant du service des maisons bourgeoises et des hôtels, ayant de bonnes références, demande une place de domestique dans une maison bourgeoise ou un hôtel.

M. GOYET, rue d'Orléans, 54, demande emploi.

UN MÉNAGE demande place de concierge. Tr. bonnes références

UN MÉNAGE demande un emploi.

ÉPICERIE PARISIENNE

33, RUE D'ORLÉANS, au coin de la RUE DACIER

IMBERT FILS

Conserves Supérieures

Petits pois, la boîte. . . 0 85 — 1/2 boîte. . . 0 50
Petits pois Amieux. . . 1 » — — . . . 0 60
Haricots verts 0 85 — — . . . » »
Haricots verts Amieux 1 » — — . . . 0 60

Asperges, Pois, Haricots verts et Flageolets très fins et extra fins. Dépôts des Maisons Amieux frères, de Nantes, et Rodet frères, de Bordeaux.

NOTA. - Toutes nos conserves sont garanties, les boîtes manquées sont échangées Par sortie de 5 kil. net, remise des droits d'octroi. Sardines à l'huile, Pêche Française, deux boîtes pour 0,75 Gros Artichauts, 0 fr. 40 pièce

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 50, rue Saint-Jean, SAUMUR

MAISON P. ANDRIEUX

PRODUITS ALIMENTAIRES FELIX POTIN

Malgré la hausse persistante sur les Vins, mes achats antérieurs me permettent encore de vendre un très bon Vin rouge des coteaux de Saumur.

Vin rouge 35 c. le litre. { 26 litres pour 25
— blanc 45 c. — { Livraison à domicile par 6 litres.

Je défie toute concurrence pour la qualité de mes Vins. ANDRIEUX.

Commodité, Économie

LESSIVE MAGIQUE

FAIRE SA LESSIVE

Sans Savon, sans Lessiveuse et sans Feu.

Elle peut être employée à l'eau froide ou chaude, à volonté. Elle détruit les germes des maladies contagieuses. Elle adoucit les mains et les préserve des gerçures et des crevasses. Elle dispense de l'usage du savon et de tous produits chimiques.

Seul Dépôt : chez M. CHAUCHEAU ÉPICERIE NOUVELLE

38, rue d'Orléans, 1, rue Beaurepaire, SAUMUR.

A SAINTE-GENEVIÈVE

Tapisseries Artistiques

BRODERIES

M^{mes} NOEL & BOUIN

SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR

Très beau choix de Travaux fantaisie

Imprimerie Paul GODET, Saumur

FACTURES TOUTS FORMATS
CARTES D'ADRESSES
ETIQUETTES PARCHEMIN PR ENVOIS
TÊTES DE LETTRES
CIRCULAIRES — ENVELOPPES
AVIS DE TRAITES — MANDATS
REÇUS & BONS A SOUCHE PERFORÉS
REGISTRES
LETTRES MARIAGE, LETTRES DEUIL
FAIRE-PART NAISSANCE
CARTES DE VISITE
AFFICHES — PROSPECTUS
PROGRAMMES PR FÊTES & SOIRÉES
PRIX-COURANTS
MENUS EN BLANC & IMPRIMÉS
CATALOGUES — BROCHURES

Consulter les Prix de la maison avant de commissionner à l'extérieur.

LA JEUNE MÈRE

JOURNAL ILLUSTRÉ. — 19^e ANNÉE

6 francs par an. — Le numéro 60 centimes franco.

Bureaux : 1, rue de Provence, PARIS.

Les jeunes femmes ont à leur disposition un grand nombre de journaux spéciaux qui leur apprennent comment elles doivent s'habiller, organiser un dîner, une soirée, mais ne leur enseignent pas l'art de nourrir leurs nouveau-nés, d'élever les enfants, de leur conserver la santé et l'existence. Le journal LA JEUNE MÈRE, du Dr BROCHARD, donne ces indications. Il contient de précieux enseignements sur l'allaitement maternel, l'emploi du biberon, sur l'alimentation, la dentition, le sevrage, la vaccination, les soins de l'enfance et tout ce qui intéresse la santé de la mère. C'est une très utile publication, et le complément obligé de tous les journaux que reçoivent les jeunes femmes.

Saumur, imprimerie Paul Godet.

Certifié par l'imprimeur soussigné.